

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 13/2021 du 06 mai 2021**

**OBJET : DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE EN  
AGGLOMERATION (PST) ET HORS AGGLOMERATION AU TITRE DES ANNEES 2022 ET 2023**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien de la voirie en agglomération (PST) et hors agglomération au titre de l'année 2022 et 2023,

Considérant qu'il est opportun de déposer les demandes de subventions dès 2021 auprès du Conseil Départemental,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est déposé le 06 mai 2021 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) afin de bénéficier d'une subvention de 35 % pour réaliser des travaux d'entretien de la voirie en agglomération.
- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération afin de bénéficier d'une subvention de 40 % pour réaliser des travaux de voirie hors agglomération.

Fait à Mohon le 06 mai 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance